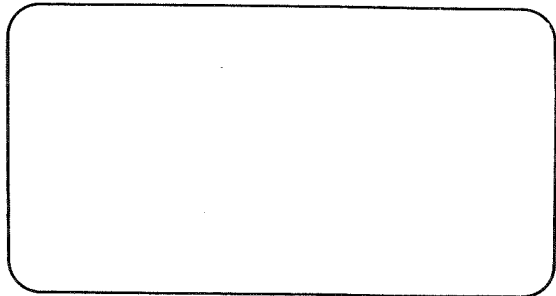




QUID NOVI ?  
NOTRE AMI

# Journal



*Editeur responsable: M. FRAITURE  
32, rue Capronnier, 1030 Bruxelles*

-- EDITORIAL	2
-- LES NOUVELLES	4
-- OPINION	6
-- POUR NOTRE AVENIR	8
-- VOLET SOCIAL	12
-- COMMISSION FRANCOPHONE DU LANGAGE DES SOURDS a.s.b.l.	14
-- HISTORIQUE	19
- 120ème Anniversaire de la Société Royale de Secours- Mutuels de Liège	
-- INFORMATIONS	23
-- RUBRIQUE SPORTIVE	25
-- AGENDA	26
-- CENTRES INFO-SOURDS	30
-- ABONNEMENTS	31

# éditorial

Pour ce deuxième numéro, il est encore trop tôt pour affirmer que nous avons réalisé une grande partie de l'objectif pour lequel ce journal a été créé.

Néanmoins, nous avons reçu quelques éloges, conseils et encouragements de nos lecteurs et nous espérons continuer à mériter leur confiance.

Il nous paraît utile de donner ici quelques précisions, à l'intention d'un bon nombre de personnes, sur "l'Info-Sourds" et "l'Info-Sourds Journal". Car en effet, il s'agit de deux choses bien distinctes qu'on a parfois tendance à confondre.

"L'Info-Sourds" est un centre ouvert à tous les sourds et malentendants, membres ou non, où un Assistant Social et un animateur sont prêts à venir en aide à ceux qui en font la demande. [Vous trouverez les adresses de ces centres dans ce journal.]

"L'Info-Sourds Journal" - dont le comité de rédaction est composé de quatre sourds, un malentendant et une entendante - a été créé dans les buts suivants : atteindre un public le plus large possible, être le lien entre toutes les Associations, être le porte-parole des sourds qui veulent s'exprimer... et bien d'autres choses encore qu'il serait trop long d'énumérer ici.

D'autant plus, que ce deuxième numéro sort après l'annonce par Martens V de sévères mesures d'austérité et, sourds ou pas, nous sommes tous concernés. C'est pourquoi il nous paraît plus important que jamais d'unir nos forces afin de pouvoir faire face si besoin en est.

Que les mesures d'austérité ne nous empêchent pas de vous souhaiter de Joyeuses Fêtes de Pâques !

Martine

# les nouvelles

## UNE EXPOSITION

S'il est un petit groupe qui continue son bonhomme de chemin, dans les turbulences que connaissent, ces temps-ci, les associations de sourds francophones, c'est bien la section jumelée "Arts et culture - Horizon". Ainsi, les 16, 17 et 18 mars derniers a-t-elle organisé, au Centre Culturel de l'Ancienne Eglise de Berchem-Ste-Agathe, une exposition de photos en noir et blanc et de dessins. Disons tout de suite que si cette manifestation a pu se faire, c'est grâce à la persévérance de Luc Naessens, ainsi qu'à son bon sens. C'est aussi par sa fidélité que le rythme des conférences mensuelles est maintenu.

A côté des photos d'Eric Sonnemans et de celles de Luc Naessens toutes empreintes d'intentions surréalistes, on trouve le réalisme simple de J-C Billen, ainsi que la sensibilité toute frémisante, et combien humaine! d'Esmé Jacquemotte: des portraits judicieusement éclairés mis en valeur par des noirs profonds, des façades bien choisies, des enfants vivants de belle simplicité. On voudrait saisir pleinement l'inexplicable de je ne sais quelle paix.

Venons-en aux dessins, et nous commençons par la solidité rugueuse, rougeâtre des dessins de Danielle Moreau et par le monde toujours imaginaire de son mari, Daniel Schiffeleers. Quelques pas plus loin, voici les dessins en noir et blanc de Michel Huysmans, tous exécutés à l'aérographe, ce qui est nouveau chez lui, mais fidèle à son esprit de toujours, à son amour du saugrenu. En face on est devant les dessins très caractérisés de Marie-Anne Jacob: des nus aux contorsions nerveuses de danseuses ou légers d'un envol d'oiseaux par dessus un damier pris dans de mystérieux rayons obliques. Pour finir, citons Luc Naessens un fois de plus, qui a accroché trois belles "encres de Chine": l'Escalier, le Poisson d'avril, le Rêve, oeuvres qui ont été primées lors d'une exposition de dessins et de peintures de fonctionnaires. Ici aussi, comme en ses photos on retrouve, en plus profond, sa démarche surréaliste.

Un visiteur

## VU A LA TELEVISION

Le 25 février dernier, la RTBF1 présentait, dans l'émission "Capitale Nature", les pommes de terre, et où nous avons eu la surprise de reconnaître M. Guy Fouarge (il est le père d'une jeune sourde et dirige le "Groupe Contact" de Libramont), ingénieur agronome et spécialiste dans cette matière.

Les pommes de terre présentées se ressemblent entre elles pour des yeux profanes doublés d'oreilles fermées, mais nous osons espérer que M. Fouarge voudra bien nous donner quelques explications sur ce tubercule, toujours présent dans nos menus et dont nous ignorons à peu près tout.

## LU DANS LA PRESSE

La Reine à Bruges - La Reine Fabiola était hier à Bruges où elle a longuement visité l'institut Spermalie pour enfants et adolescents sourds.

A son arrivée, la Reine a été accueillie par le gouverneur de la province, Olivier Vanneste et le bourgmestre de Bruges, Frank Van Acker et les dirigeants de l'institut.

La Reine a assisté à un cours de roulage théorique et pratique pour sourds. Ces cours se donnent depuis 1976 à l'institut Spermalie et des 400 élèves sourds qui ont obtenu leur permis de conduire, aucun n'a encore eu un accident grave.

Après un lunch, l'après-midi a été consacrée à la visite de l'école hôtelière Spermalie où 600 élèves reçoivent leur formation professionnelle. C'est à l'issue d'une réception, en présence des dirigeants et enseignants des deux établissements que la Reine a quitté Bruges pour Bruxelles.

NORD ECLAIR du 21/2/84

Le président Ronald Reagan a trouvé un inconvénient mineur à l'usage de l'appareil auditif qu'il porte dans l'oreille droite: l'objet siffle bruyamment sous la douche, sans s'abîmer pour autant. Le président a conseillé aux fabricants de prévenir leurs clients de ne pas oublier de retirer l'appareil. Il a fait cette suggestion en répondant au président de l'institut National pour les sourds, qui lui avait écrit pour le remercier de la publicité faite aux traitements des malentendants et à la considération de leur mal.

LE SOIR du 14/12/83

# opinion

## REFLEXIONS SUR DES PENSEES COURANTES ...

---

On dit habituellement que le sourd, du fait de son langage, est plus direct et donc plus sincère que l'entendant. A mon humble avis, c'est une erreur de confondre les sens "direct" et "sincère".

Sans jamais avoir étudié à fond ce sujet, je me permet cependant de jeter sur le papier quelques réflexions très personnelles.

- Admettons que le sourd soit à la fois direct et sincère: c'est en général pour excuser son manque d'éducation ou de tact. En effet, cette qualité est souvent soudainement évoquée quand le sourd, par maladresse ou volontairement, s'est permis de porter un jugement négatif ou gênant vis à vis de son interlocuteur (remarque ayant également souvent trait à un défaut physique de celui à qui il parle ou d'un autre...) Quelle indulgence est-ce de laisser ceux-là dans ce que je considère la grossièreté, sans broncher ? Non, les sourds ne sont pas des idiots qui ne savent pas ce qu'ils disent ! Ils savent parfaitement bien la portée de ce qu'ils expriment.

- Admettons encore qu'il y en ait qui ne savent pas : C'est toute leur éducation qui serait à refaire; tout comme on apprend aux petits enfants à ne pas dire de gros mots ! Sans doute certains ont-ils passé l'âge de se faire gronder... J'espère pourtant que l'art de la conversation en société, la politesse, les "belles manières" (sont au programme de l'éducation actuelle et future) des générations qui viennent ou encore éduquables, si je puis m'exprimer ainsi. J'ai l'impression qu'autrefois, les civilités s'apprenaient à coups de baguette sans donner le pourquoi ni le comment de celles-ci... ("autrefois" désigne une époque imprécise couvrant des générations indéterminées, bien sûr) Cela a donné, il me semble, d'une part, des sourds d'une servilité polie, fausse et/ou stupide qui dépasse l'imagination, d'autre part, des sourds révoltés qui n'ont apparemment aucune idée de ce que peut bien être la politesse, et je réserve tout de même une troisième part à ceux qui ont après tout très bien assimilé leur éducation et pour lesquels il n'y a rien à dire.

Je me permets de remarquer que j'ai horreur de ranger les gens en catégories et de leur coller une étiquette sur le dos, mais il faut bien que j'épaississe ma pensée en lignes générales pour arriver au bout de mon texte. Cela dit, j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion d'observer des personnes à caractère un peu

hybride. Tout est possible.

- J'en viens maintenant à ceux qui n'ont pas l'excuse d'une éducation mal accomplie et qui restent aux yeux des observateurs "les sourds directs et sincères".

Dans ce cas-ci, il s'agit sans doute d'une assimilation de la langue à la pensée, ou de la langue à l'homme.

La langue des signes au-delà même de ses subtilités nombreuses reste un mode de communication essentiellement visuel. Cela suppose que les mots et les idées (imaginons qu'un mot passe sans l'idée qui l'accompagne...) entrent dans la tête non pas en tant que flot sonore mais en tant que visualisation de choses "montrées" symboliquement (comme c'est le cas pour la plupart des termes abstraits) ou, je dirais, "directement" (je pense ici aux parties du corps que l'on montre sur soi : les yeux, le nez, les seins, les mains etc ...) Dire nez, c'est montrer le nez, il n'y a pas de moyens détournés possibles pour signifier "nez", mais il y a bien sûr mille façons de montrer son nez ...

Est-ce là que l'on mêle l'aspect direct du langage à son aspect sincère ?

La connotation morale du mot "sincère" exige que je m'y arrête : Il semble, en effet, que la sincérité de la langue des signes réside dans sa formulation : Les gestes.

Et les observateurs ont fait passer à l'homme une qualité qui concerne en réalité la langue. On a attribué à l'utilisateur de la langue des signes la sincérité de sa langue.

Pour ma part, je suppose que la sincérité de l'homme, qu'il soit sourd ou entendant, reste la même, tout simplement et je suis très loin de penser qu'un sourd est plus sincère qu'un entendant à cause de son moyen de communiquer. Dire les choses plus directement ne signifie pas qu'elles soient dites plus sincèrement ...

Brigitte FRANCOIS

mars 1984

Vos réflexions à ce sujet intéressera sûrement tous les lecteurs; vous seriez bien aimables de nous les faire parvenir afin de les publier et ainsi d'établir le dialogue.

# pour notre avenir

Voici les notes présentées par Maurice Hayard, Président de la F.F.A.S., à l'occasion du : "District Européen pour l'intégration sociale des personnes handicapées."

Notre association a pour but, l'amélioration du bien-être intellectuel, spirituel, physique, social et moral des sourds et malentendants, et un de ses objectifs essentiels est : l'assistance de ceux-ci dans la vie sociale, familiale, culturelle, professionnelle et économique. C'est pourquoi dans le domaine de la Santé et du Bien-Etre, nous avons choisi d'axer notre aide et notre recherche vers les personnes ayant atteint leur majorité.

Avant de pouvoir proposer un choix quant à l'optique d'une amélioration aux nombreux problèmes qui se posent, il serait nécessaire de fournir une bonne information au corps médical sur la surdité, non seulement d'un point de vue médical mais aussi psychologique et sociologique [vie quotidienne, enseignement, profession, retraite]

## PREVENTION

Continuité et amplification des campagnes d'information sur les causes possibles de la surdité, principalement dans les domaines de la vie quotidienne, la vie professionnelle et la santé ; différents points qui sont développés ci-dessous.

- A. La vie quotidienne : l'exemple de Touring-Secours devrait être pris en considération ; dernièrement TS a organisé un colloque en collaboration avec l'Université de Liège pour diminuer la propagation de la pollution sonore qui atteint aujourd'hui des proportions alarmantes.



Selon les statistiques de l'I.N.A.M.I., un tiers d'entre nous souffre d'inacuité auditive, due aux méfaits du bruit de l'environnement.

D'autre part, la prévention à l'intention des adolescents est très faible et est bien souvent une initiative isolée.

L'idée de l'Echevinat de la Qualité de la Vie qui dispose de panneaux expliquant les dangers du bruit, mérite d'être poursuivie et étendue (par exemple : contrôle de l'intensité sonore dans les dancings, prévenir du danger encouru avec les walk-man).

B. La vie professionnelle : l'I.N.A.M.I., certaines compagnies d'assurances et des organismes de contrôles médicaux du travail dépendant d'un syndicat, organisent épisodiquement des campagnes d'information sur les lieux de travail, par une diffusion d'affiches et de dépliants invitant les ouvriers exposés à une onde de forte intensité le port d'un casque de protection acoustique (marteau-piqueur, chaudronnerie, salle de machines...) car la surdité est aujourd'hui, la deuxième maladie professionnelle la plus répandue après les maladies cardio-vasculaires.

C. Santé : Importance de diffuser à l'intention de tous les médecins généralistes ou spécialistes, une information sur le danger de prescription de certains antibiotiques qui pourraient être une cause supplémentaire de la surdité d'un patient, aussi bien pour une future maman que pour une personne malade. Pour les personnes devenant sourdes à un âge avancé, un conseil judicieux devrait leur permettre de surmonter en partie le problème psychologique qui les affecte, car mis à part le gros problème de communication, d'autres problèmes surviennent : perte d'équilibre, défaillance cardiaque, respiratoire, digestive, et bien souvent ces personnes ont toutes les

difficultés à accepter leur handicap sans connaître les réelles causes de leur maladie.

### INFORMATION AUX JEUNES PARENTS

- Importance de fournir une information complète sur les moyens de communication, langue des signes, lecture labiale, cued speech etc... pour offrir la possibilité de choisir tout en tenant compte que l'enfant deviendra un adulte.
- En vue de surmonter une partie du problème psychologique de l'acceptation du handicap de l'enfant, on pourrait proposer des conseils par le biais d'organismes ou associations pouvant mettre les parents en relation avec des sourds adultes, ceci afin de leur permettre de mieux évaluer les implications du handicap de leur enfant et de choisir les moyens éducatifs en connaissance de cause, et de dédramatiser leur situation.
- Pour plus de détails et une meilleure évaluation de l'aide précoce, il y a lieu de s'adresser à l'APEDAF.

### INFORMATION SUR LES QUESTIONS DE SANTE

- Un meilleur accès à une information médicale adaptée est souhaité avec l'aide d'un interprète. En effet, si les contacts avec le médecin traitant sont souvent relativement aisés du fait d'une certaine habitude et d'une familiarité, les problèmes se posent lorsque les sourds sont hospitalisés ou doivent recourir à un spécialiste. Ils sont alors confrontés à des personnes qu'ils ne connaissent pas et qui ne sont pas habituées à communiquer avec eux.
- Quant au problème de santé mentale, il faut considérer que les capacités et les compétences en matière de distinguer ce qui est dû à un handicap mental ou à un problème psychologique causé par la surdité sont relativement faibles.

Il est important de pouvoir évaluer le diagnostic suivant le poids de chaque élément en tenant compte des difficultés de communication. Généralement, les équipes de soins, de guidance, les PMS, les IMP, manquent d'information sur ce problème.

## READAPTATION

- Le centre de réadaptation doit pouvoir fournir un maximum d'informations aux personnes qui deviennent sourdes à un âge avancé, d'où importance d'offrir les possibilités d'utilisation de la langue des signes et la rencontre avec d'autres sourds adultes pour permettre à chacun de vivre sa surdité.
- Dès qu'une personne sourde est placée dans un home, un centre, un hôpital, l'isolement est total.  
Donc, il faudrait tenir compte d'un manque d'infrastructure d'accueil adaptée au handicap. Car s'ils restent dans un milieu d'entendants, ils régressent et d'autres problèmes apparaissent suite au manque de communication ou à l'inadaptation de l'institution.
- Avant tout placement en milieu psychiatrique, les personnes sourdes devraient avoir le droit de rencontrer une personne compétente en matière de communication et de dans de bonnes conditions. D'autre part, pour fournir un traitement thérapeutique, la langue des signes serait la bienvenue.

## LES SERVICES D'AIDE ET LES SOINS A DOMICILE

- Les possibilités d'appel en cas d'urgence ne permettent pas aux sourds de demander du secours dans la minute qui suit l'accident. Car d'une part le télécrit est un investissement très coûteux, et d'autre part il n'est pas encore suffisamment diffusé.  
Dans ce cas, les sourds quel que soit leur âge, pourraient peut-être avoir accès à Télé-Isolé ou à un service du même type.

# volet social

## VOTRE LOYER (suite)

### LES CHARGES

Sauf dans le cas où il a été expressément convenu que les frais et charges imposés au preneur sont fixés forfaitairement, ils doivent correspondre à des dépenses réelles.

Ces frais et charges doivent être mentionnés dans un compte distinct. Les documents établissant ces dépenses doivent être produits.

Dans les cas d'immeubles à appartements multiples, dont la gestion est assurée par une même personne, l'obligation est remplie dès lors que le bailleur fait parvenir au preneur un relevé des frais et charges et que la possibilité est offerte à celui-ci ou à son mandataire spécial de consulter les documents au domicile de la personne physique ou au siège de la personne morale qui assure la gestion.

### REMBOURSEMENT DU TROP-PERCU

Les sommes que le preneur aurait payées au-delà de celles dues en application de la loi ou de la convention, lui seront remboursées à sa demande. Celle-ci doit être adressée au bailleur par lettre recommandée à la poste.

La restitution n'est toutefois exigible que pour les montants échus et payés au cours des 5 ans qui précèdent cette demande. Toutefois, le locataire qui a quitté depuis un an son logement ne pourra plus réclamer au propriétaire les sommes qu'il a payées en trop pour son loyer.

### ETAT DES LIEUX

Chacune des parties peut exiger qu'un état des lieux détaillé soit dressé contradictoirement et à frais communs. Cet état des lieux est dressé soit pendant le temps où les locaux sont inoccupés, soit au cours du premier mois d'occupation lorsque la durée du bail est égale ou supérieure à un an ou au cours des quinze premiers jours d'occupation lorsque la durée du bail est inférieure à un an.

A défaut d'accord entre les parties, le juge de paix, saisi par requête introduite avant l'expiration du délai de un mois ou de quinze jours selon le cas, désigne un expert pour procéder à l'état des lieux. Le jugement est exécutoire nonobstant opposition et n'est pas susceptible d'appel.

Si des modifications importantes ont été apportées aux lieux loués après que l'état des lieux a été établi, chacune des parties peut exiger qu'un avenant à l'état des lieux soit rédigé contradictoirement et à frais communs.

S'il n'a pas été fait état des lieux détaillé, le preneur est présumé avoir reçu la chose louée dans le même état que celui où elle se trouve à la fin du bail, sauf la preuve contraire, qui peut être fournie par toutes voies de droit.

S'il a été fait un état des lieux détaillé entre le bailleur et le preneur, celui-ci doit rendre la chose telle qu'il l'a reçue, suivant cet état, excepté ce qui a péri ou a été dégradé par vétusté ou force majeure.

#### LA GARANTIE

Si un logement constituant l'habitation principale du preneur, lui est donné à bail pour une durée maximale de 9 ans et si le preneur donne pour assurer le respect de ses obligations, une garantie consistant en une somme d'argent, celle-ci doit être placée par les parties sur un compte individualisé ouvert au nom du locataire, soit auprès d'une institution publique de crédit, soit auprès d'une banque, soit auprès d'une caisse d'épargne.

Les intérêts produits par la somme ainsi placée sont capitalisés.

Par le seul fait du placement, le bailleur acquiert privilège sur l'actif du compte pour toute créance résultant de l'inexécution totale ou partielle des obligations du preneur.

Il ne peut être disposé du compte de garantie, tant en principal qu'en intérêts, qu'au profit de l'une ou de l'autre des parties, moyennant production soit d'un accord écrit, établi postérieurement à la conclusion du bail, soit d'une copie conforme de l'expédition d'une décision judiciaire.

# C.F.L.S.

COMMISSION FRANCOPHONE DU LANGAGE DES SOURDS a.s.b.l.

## Petit Communiqué

Vous pouvez acquérir un dictionnaire des signes par souscription [formulaire à demander au siège de la C.F.L.S.).

Délai de souscription : plus ou moins six mois.

Coût : 595.- frs.

Au cas où ce délai ne pourrait vous convenir, il vous est loisible, sans aucune obligation, d'en acquérir un gratuitement en adhérant à la C.F.L.S.

Renseignements : C.F.L.S.

Avenue Charles Thielemans 58  
1150 Bruxelles.

## AVIS AUX MEMBRES EFFECTIFS DE LA C.F.L.S.

Le Conseil d'Administration de la Commission Francophone du Langage des Sourds a l'honneur de vous annoncer qu'une Assemblée Générale aura lieu le samedi 28 avril 1984 à 15 heures au Foyer des Sourds, 15-17 rue de la Charrette à 1200 Bruxelles.

## RAPPORT CONCERNANT LE IIIe SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LA LANGUE DES SIGNES

-----

Cette réunion s'est tenue à Rome du 21 au 26 juillet 1983.

Vingt et un pays y avaient délégué des participants officiels accompagnés de traducteurs officiels en langue des signes. En effet, la plupart des pays menant une recherche sur la langue des signes nationale avaient délégué les personnes sourdes participant à ces recherches.

Les principaux thèmes abordés étaient les suivants :

- histoire des langues des signes des communautés sourdes ;
- état actuel des connaissances sur certaines langues des signes (Brésil, Italie, France, U.S.A. Suède) ;
- études comparatives de certaines langues des signes : recherche de traits universels ;
- acquisition de la langue des signes par l'enfant sourd et entendant : comparaison avec le développement de la langue parlée ;
- utilisation de la langue des signes dans la pédagogie pour enfants sourds ;
- sociolinguistique ;
- méthodologies pour l'élaboration de dictionnaires de langue des signes.

Cette réunion souligne l'énorme intérêt que soulève l'étude de ces langues dans toutes les parties du monde.

Il ne fait plus de doute à présent qu'elles doivent être considérées comme des langues à part entière: elles possèdent leur lexique et leur syntaxe propre. De plus, elles sont liées aux caractéristiques culturelles des communautés qui les parlent.

Les rapports entre les langues des signes et les langues parlées sont relativement peu étudiés et donc peu connus.

Seul le parallélisme entre le développement des deux langues chez l'enfant semble intéresser les chercheurs.

Il faut d'ailleurs signaler un certain manque de coordination entre les chercheurs s'occupant de linguistique pure et ceux, pédagogues et psycholinguistes, plus préoccupés de l'utilisation de la langue des signes dans la pédagogie.

Il nous a semblé que les différentes recherches de linguistique pure s'intégraient difficilement dans une synthèse de la place du langage dans l'économie générale de la personne.

Au terme de la réunion, des lignes générales ont été dégagées pour la poursuite de ces recherches.

Les personnes sourdes ont souhaité une meilleure formation dans les domaines étudiés afin d'avoir une part plus active dans les recherches.

Une prochaine réunion, IVe Symposium aura lieu en Suède dans deux ans.

La Belgique qui depuis peu est très active dans ce domaine aurait intérêt à y présenter les résultats de ses recherches.

Max RASQUINET

Avant de vous parler du IXème Congrès International de la F.M.S. qui s'est déroulé à Palerme, chef-lieu de la charmante île sicilienne, du 30 juin au 8 juillet 1983, je vous livrerai d'abord mes impressions sur le Troisième Symposium International de Recherche de la Langue des Signes auquel j'ai participé à Rome, ville éternelle et capitale de l'Italie, du 22 au 26 juin 1983.

En réponse à l'invitation de l'Institut de Psychologie du C.N.R. de Rome, j'ai été délégué là-bas en tant que représentant de la Communauté Française de Belgique par mon employeur Philippe MONFILS Ministre des Affaires Sociales.

Parti le 21 juin dès 8 heures du matin, par vol régulier de la Sabena, je fus particulièrement heureux de retrouver dans l'avion, Max RASQUINET - représentant de la C.F.L.S. accompagné de la psychologue Anne BOCHNER, car pour la première fois je devais effectuer un voyage seul, je ressentais malgré tout une certaine appréhension.

Arrivé à Rome à 10 heures 30, accueilli par un chaud soleil d'été, je fus dirigé vers mon hôtel "le Grand Hôtel Ritz" situé à quelques centaines de mètres du parc "Villa Borghese" sur une des sept collines surplombant la ville historique et de la célèbre Via Veneto.

Le luxueux hôtel était le bienvenu pour nous permettre de récupérer relax, car dès le lendemain matin à 8 h.30', un bus spécial nous attendait pour nous conduire à la faculté de psychologie du CNR où nous était réservé pendant 4 jours et demi,



de longues journées d'études et de recherches sur les différents facteurs complémentaires au développement de la langue des signes dans la communication chez les sourds entre eux, ainsi qu'entre sourds et entendants.

Après avoir attendu avec beaucoup d'impatience de retrouver des amis parmi lesquels : M.T. ABBOU de Paris, M.L. FOURNIER de Lausanne, L. KAUPPINEN de Finlande, G. PULLEN de Bristol, M. MARTENS de Genk, P. LADD de Londres et B. MOTTEZ de Paris, je fus ravi de retrouver également plusieurs amis américains avec à leur tête Mel CARTER Jr. (1).

Comme il est impossible que je réalise ici le rapport de chaque conférence, je vous livre mes conclusions personnelles de cette importante rencontre : La Langue des Signes propre aux sourds n'est pas toujours reconnue comme langue naturelle, mais l'est-elle vraiment ? Car plus on évolue, plus la langue devient compliquée. Malgré l'appartenance à une culture et une communauté différente des entendants, elle a la lourde tâche et le devoir d'être un des moyens les plus appropriés pour mieux faire comprendre la lecture et l'écriture de la langue véhiculaire des entendants.

Quant à l'élaboration d'un dictionnaire et l'uniformisation de la langue des signes, il est normal que la langue évolue avec les recherches et qu'elle doive laisser une place à des nouveaux mots plus originaux ou plus naturels.

Même si cette initiative n'est pas toujours bien acceptée par les sourds eux-mêmes, la logique qui prime doit être respectée.

De plus, la recherche en vue de classifier la notation des expressions faciales doit être poursuivie dans la mesure du possible pour enrichir au maximum les nuances de cette langue.

Comme W. STOKOE (2) l'a dit, il est nécessaire d'étudier les moyens qui permettent l'utilisation des signes par rapport à la parole, car les systèmes mécaniques et électriques sont d'un développement direct, tout en tenant compte que le système nerveux de l'homme n'est pas toujours régulier.

A cette fin, il est important de poursuivre les démarches en vue d'obtenir des subventions permettant la poursuite des travaux, tout en admettant que les argumentations manquent à ce sujet. Nous sommes donc en bonne voie ! J'en ai la certitude mais comme rien ne peut être laissé au hasard, l'avenir nous dira qui a raison.

Avant de nous quitter pour le prochain Symposium qui se déroulera du 15 au 19 juillet 1985 à Amsterdam, nous avons décidé de former un Comité provisoire de représentants de sourds de divers pays.

Ce Comité présidé par le suédois Lars WALLIN [3] a formulé le désir de voir au cours des prochains congrès, des études de chercheurs et de spécialistes ayant une connaissance suffisante de la langue des signes ce qui est malheureusement loin d'être le cas à l'heure actuelle.

Maurice HAYARD

- [1] Mel CARTER : Director Communicative Skills Programme of the NAS.
- [2] W. STOKOE : Psycholinguiste, maître de recherches au Gallaudet College à Washington.
- [3] Lars WALLIN : Assistant à la Faculté de Linguistique de l'Université de Stockholm.

# historique

## SOCIÉTÉ ROYALE DE SECOURS-MUTUELS DES SOURDS 'DE LA PROVINCE DE LIÈGE

Le 15 avril 1864 eut lieu à Liège la première séance de la société dénommée : "Société de Sourds-Muets".

Pour mesurer l'intérêt de cet événement, il paraît utile de rappeler certaines circonstances qui marquèrent les débuts de l'existence de la société.

En 1863, avait été fondée à Liège la première société de secours-mutuels de cette ville sous le nom de "Les Artisans Réunis" société qui devait prospérer par la suite.

De par sa situation, Mr. Sébastien GATHY, homme aux idées larges et généreuses, était en rapport constant avec certains dirigeants de cette société et ne tarda pas à apprécier hautement les sentiments de camaraderie et de solidarité qui unissaient ses membres.

Par une heureuse coïncidence, Mr. Sébastien GATHY tourna sa pensée vers ses frères d'infortune auxquels il s'était intéressé depuis qu'il était leur camarade à l'Institut Royal de Sourds-Muets de Liège.

A l'appel de Mr. Sébastien GATHY, soutenu par Mr. Joseph HENRION, directeur-fondateur de l'Institut Royal des Sourds-Muets, certains anciens condisciples se groupèrent pour élaborer les statuts qui devaient régir l'organisme en projet.

La séance constitutive du 15 avril 1864 désigna les personnes suivantes pour faire partie du premier Conseil d'Administration :

Président : Mr. Louis SOUHEUR, artisan-ciseleur,  
Vice-Président : Mr. Auguste DRION, dessinateur,  
Secrétaire : Mr. Sébastien GATHY, typographe,

Trésorier Mr. G. GIERKENS, chef d'atelier de la cordonnerie de l'Institut Royal de Sourds-Muets, Membres : MM. Isaac DEITZ et L. GIERKENS tailleurs.

L'effectif de la société ayant versé ses premières cotisations en date de la séance constitutive, fut de dix-sept.

A la suite des démarches du Président SOUHEUR et du Secrétaire GATHY, la société qui avait débuté à titre privé, fut l'objet d'une reconnaissance légale par Arrêté Royal le 12 novembre 1865.

Le premier registre, précieusement conservé dans les archives de la société, porte l'inscription de la cotisation mensuelle de 0,75 francs par membre et enregistre les premiers secours alloués à ses membres sous forme des écritures suivantes : le 15 janvier 1865 payé 8 journées de secours à raison d'un franc au membre Keppenne soit 8 frs. le 1er octobre 1865 payé 14 journées de secours à raison de 1,25 frs. au membre G. Gierkens soit 17,50 frs., état des honoraires dûs au docteur du membre Ansiaux à 1,50 frs. par visite soit 12 frs.

Au cours de l'année 1865, le Conseil d'Administration de la Société jeta les bases d'une nouvelle section : "Cercle de l'Abbé de l'Epée" qui devait perpétuer entre ses membres le culte de reconnaissance envers l'inventeur de l'art d'instruire les sourds-muets et bienfaiteur de l'humanité silencieuse.

L'idée de mutualité entre sourds commençait à se propager à travers la Belgique, les dirigeants liégeois ont été appelés à se rendre à Bruxelles en 1867, à Gand en 1868 et à Anvers en 1870 pour y donner des conférences de propagande à la suite desquelles des sociétés similaires ont été fondées.

Le 2 mai 1877, la société éprouva un deuil sensible son Président-fondateur décéda. Guide sûr et éclairé, toujours attentif à tout ce qui concernait ses frères d'infortune dont il avait pris soin même avant la fondation de la société.

Mr. G. GIERKENS lui succéda comme Président pendant 11 ans et après lui, en 1886, ce fut Mr. Paul de LAME. Son mérite fut d'avoir réussi l'organisation en 1889 d'une imposante manifestation, le XXVème anniversaire de la société, coïncidant avec le XXVème anniversaire de secrétariat de Mr. GATHY.

Avec l'année 1889 prit fin le règne présidentiel de Mr. Paul de LAME qui ne tint pas à solliciter le renouvellement et à qui succéda Mr. Robert DRESSE.

Après avoir déménagé trois fois depuis sa fondation, d'abord dans un local commercial, puis dans une salle de café, ensuite dans une salle de l'Université de Liège, la société s'installa définitivement au coin de la rue Lairesse et de la rue Waleffe, dans l'immeuble dont, le 5 mars 1903, Mr. Armand DRESSE, père du Président, avait fait l'acquisition et dont il offrit l'usage du rez-de-chaussée moyennant le loyer symbolique de un franc par an, avant que par l'Arrêté Royal du 15 mars 1909 la société fut autorisée à accepter la donation de l'immeuble dont dès lors elle est devenue propriétaire de plein droit.

L'année 1910 laissa le regret de la perte du secrétaire Sébastien GATHY, homme de grand mérite et d'un dévouement rare, qui décéda.

Le premier demi-siècle d'existence de la société allait être fêté lorsque la guerre obscurcit l'horizon de l'Europe et il fallut attendre dix ans pour célébrer, en juin 1924, le 60 ème anniversaire de sa fondation, avec la réussite du 4ème Congrès International pour l'amélioration du sort des sourds-muets, à l'Université de Liège.

Pendant plus de 40 ans, Mr. Robert DRESSE a été pour la société un chef d'une autorité indiscutée et d'une bienveillance affable. La mutualité silencieuse lui devait beaucoup. Ayant atteint la limite d'âge et pour ménager sa santé il se retira de la présidence et en 1941 Mr. T. LINT fut appelé à le remplacer à la tête de la société, ayant à ses côtés comme secrétaire-général Mr. Antoine DRESSE et comme Trésorier-général Mr. Victor SURKYN.

Personne n'oubliera le succès des fêtes du Centenaire de la société sous les auspices de la Fédération Mondiale des Sourds avec la réussite du Colloque International des Sourds organisé en août 1964 au Palais des Congrès à Liège.

La société continue son existence actuellement présidée par Mr. Lucien DONNAY, aidé par le secrétaire-général Maurice HAYARD et le trésorier-général Gaston ROYER. Le samedi 19 mai prochain la société tiendra sa 120ème Assemblée Générale statutaire au cours de laquelle aura lieu l'exposition révélant, par des écrits, documents et photos authentiques, tout ce qui touche à la plus vieille société de sourds-muets de Belgique depuis 120 ans.

Antoine DRESSE

du 21 au 25 mars 1985

SYMPOSIUM INTERNATIONAL DU 150ème ANNIVERSAIRE  
DE L'IRSA

Thème : "VIVRE SOURD AUJOURD'HUI... ET DEMAIN ?"

Conférences et Tables Rondes

Communications Libres

Exposition Scientifique

Renseignements : IRSA  
Symposium International  
150 ème Anniversaire  
Chaussée de Waterloo, 1504  
1180 BRUXELLES  
Tél. 02/374.90.90

# informations

Le samedi 14 avril 1984 à 19 heures, une conférence sera donnée sur le thème : "L'ENERGIE ET L'HOMME" au Foyer des Sourds de Liège, 2 rue Waleffe à 4020 LIEGE.

Le samedi 16 juin 1984, à 20 heures, le Groupe HORIZON donnera une représentation de Mimes au Foyer des Sourds de Liège, 2 rue Waleffe à 4020 Liège.

Dans l'Hebdomadaire "Dimanche" des 18 et 25 mars dernier, nous avons remarqué une petite annonce concernant l'ouverture prochaine d'une maison de repos réservée uniquement aux personnes déficientes de l'ouïe : "LA BASTIDE" à Namur.

Comme nous avons eu vent de difficultés que ce foyer avait rencontrées, nous sommes particulièrement heureux de constater que la situation a pu s'arranger.

En effet, nous estimons que chaque province devrait disposer d'un établissement de ce genre, comme il en existe déjà à Woluwé-Saint-Lambert et le comité de rédaction formule des vœux pour la prospérité de "La Bastide".

Pour renseignements : Foyer des Sourds "La Bastide"  
8, avenue Vauban,  
5000 NAMUR (Citadelle)  
Tél. 081/22.52.55

## CARNET NOIR

-----

Monsieur G. ROBINSON, père de Josette et Nicole.

Madame Veuve ROUSSEAU, mère de Edmond ROUSSEAU.

A toutes ces familles éprouvées, la rédaction présente ses bien sincères condoléances.

## CARNET BLANC

-----

Yves FONZE et Odette DE MUYTER se sont mariés le 31 mars 1984.

La rédaction leur présente ses meilleurs voeux de bonheur.

## PETITES ANNONCES

-----

L'Institut Royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue à Liège, 80 rue Monulphe, cherche un assistant pour la traduction en langage gestuel.

Régime 36 heures semaine.

Le recrutement étant réalisé par l'ONEm (3<sup>ème</sup> Circuit de Travail), l'emploi est donc réservé à une personne au chômage depuis 2 ans au moins.

Pour tous renseignements, contacter la Direction : Mr. Claude HUSTINX.



# rubrique sportive

## QUELQUES DATES A RETENIR :

- samedi 5 mai 1984

à 10 h au Stade F.C.FLENU, rue du Produits à Jemappes  
Coupe de Belgique de football des sourds

à 20 h 30' dans la Maison du Peuple, rue du Parc à Baudour  
Grand Bal

- samedi 9 juin 1984

à partir de 10 h dans la salle des Sports de St-Josse-  
Ten-Noode, rue des 2 églises

Tournoi International de tennis de table  
avec la participation de cinq clubs allemands, deux clubs  
français et deux clubs hollandais.

Cette journée se terminera par une soirée dansante dans  
la Maison des Sourds, 38 rue Saxe-Cobourg, 1030 Bruxelles

- du 22 au 28 juillet 1984

Coupe Dresse et Coupe Maere (tennis)

Pays engagés : Belgique, France, Etats-Unis, Suède,  
Hollande, Italie, Espagne, Allemagne de l'Ouest,  
Grande-Bretagne.

Plus de détails vous seront donnés dans le prochain numéro

## NOTEZ BIEN :

Depuis l'assemblée générale de la Royale Fédération Sportive  
des Sourds de Belgique, le 10 mars dernier, il y a eu un change-  
ment de secrétaire; l'actuel secrétaire est Mr Boudewijn  
DE ROOSE, Boeverstraat, 24 - 8790 Waregem.

Le secrétaire de la Ligue Sportive Francophone des Sourds est  
toujours Mr Henri COMPERE, 46 rue des Cerisiers, 4600 Méhagne-  
Chaufontaine.

## AVIS AUX FUTURS GRANDS VOYAGEURS :

Les XVe Jeux Mondiaux Silencieux auront lieu à Los Angeles en  
1985, et les XVIIe en Nouvelle Zélande en 1989.

# agenda

Amicale des Sourds-Muets du Tournaisis  
local : 27 rue des Choraux - 7500 Tournai

---

- dimanche 22 avril 1984 à 13 h 30  
L'Amicale offre une petite surprise pour les fêtes de Pâques  
Entraînement de pétanque  
Jeux de cartes, dés et divers.
- samedi 12 mai 1984 à 14 h  
Réunion des 3x20, pour la première fois depuis la création de l'Amicale
- dimanche 27 mai 1984 à 13 h 30  
Discussion pour un projet de voyage (14 ou 21 juillet) suivant les propositions de l'agence de voyage
- jeudi 31 mai 1984  
Grand concours de pétanque au local :  
"La Salette" rue du Crampon 45 à Tournai  
13 h. Inscriptions  
14 h. Concours de pétanque
- samedi 23 juin 1984 à 13 h 30  
Réunion mensuelle, jeux de cartes, dés et divers  
Entraînement de pétanque

Amicale Silencieuse Boraine - Mons  
local : 272 rue Jules Destrée 7300 Quaregnon

---

- samedi 14 avril 1984 à 15 h  
Distribution des Oeufs de Pâques  
Conférence présentée par Info-Sourds  
Divers
- samedi 12 mai 1984 à 15 h  
Théâtre : Spectacle de Mimes présenté par  
le Groupe HORIZON  
Fête des Mères
- samedi 2 juin 1984 à 15 h  
Réunion mensuelle  
Fête des Pères  
Distribution du programme des activités  
du 3ème trimestre 1984  
Divers

Amicale Silencieuse Verviétoise  
local : Ets Loch Frères, 75 rue Neuve, Dison

---

- samedi 14 avril à 16 h - 22 h  
Réunion et jeux culturels
- dimanche 15 avril 1984 à 14 h  
Réunion ordinaire
- samedi 5 mai 1984 à 15 h. - 21 h  
Réunion et jeux culturels
- dimanche 27 mai 1984 à 14 h  
Réunion générale
- dimanche 17 juin 1984 à 14 h  
Réunion et jeux culturels

Foyer des Sourds et Malentendants de la Province  
de Liège

local : 2 rue Waleffe - 4020 Liège

---

- samedi 14 avril 1984  
14 h Tournoi de Belote - Liège/Bruxelles  
20 h Conférence par Francis Delo sur :  
"L'HOMME ET L'ENERGIE"
- samedi 28 avril 1984  
Excursion en Hollande - départ à 8 h au Foyer
- samedi 12 mai 1984  
Rallye Pédestre au Sart-Tilman  
départ à 10 h au Foyer
- samedi 19 mai 1984  
Assemblée Générale et Fête du 120ème Anniversaire  
de la Société Royale de Secours-Mutuels
- samedi 2 juin 1984  
Marche à travers Liège et visite d'un musée
- samedi 9 juin 1984  
Conférence par Léon Pirlet sur "L'AMERIQUE"
- samedi 16 juin 1984  
20 h Spectacle de Mimes par le Groupe HORIZON
- samedi 23 juin 1984  
20 h Bal de l'Eté au Foyer
- samedi 30 juin 1984  
Excursion à la Cascade de Coö -  
départ à 8 h au Foyer

Fédération Royale des Associations des Sourds  
de Bruxelles et des Faubourgs  
local : 38 rue Saxe-Cobourg - 1030 Bruxelles

---

- jeudi 19 avril à 20 h

Conférence donnée par Arts & Culture - Thème :  
"LA LANGUE DES SIGNES" par Mr. & Mme Rasquinet

- mardi 1er mai 1984

Rendez-vous au local à 13 h ou à 14 h au Café-  
Restaurant "DE ZWAAN" - 1 Gemeentehuisstraat  
à Dworp pour une Marche-Santé de 10 km.

- samedi 26 mai 1984

Excursion à Bruges organisée par "Les Doigts  
de Fées"

- Gratuite pour les membres et petite parti-  
cipation au frais pour les non-membres

- Clôture des inscriptions le dimanche 13 mai

- samedi 16 juin 1984

Rendez-vous au local à 7 h du matin

Excursion annuelle offerte par la Maison des  
Sourds à ses membres

Les non-membres sont également les bienvenus

- dimanche 24 juin 1984 à 10 h

à l'IPHOV 1 rue de Dilbeek à 1080 Bruxelles

Assemblée Générale, suivie d'un dîner de  
l'Amicale des Anciens Elèves de Berchem-Ste-  
Agathe.

Les grands élèves de l'IPHOV organiseront le  
vendredi 18 mai 1984 en soirée, une "FETE  
EXOTIQUE" à l'Institut 1 rue de Dilbeek à  
1080 Bruxelles

Les prochains Jeux Inter-Provinces pour Sourds  
auront lieu à TURNHOUT le samedi 26 mai 1984

# centre info\_sourds

## BRABANT

### INFO-SOURDS

c/o Maison des Sourds

Rue Saxe-Cobourg 38

1030 BRUXELLES

Tél. 02/218.32.22

Permanence : mardi de 14 h à 17 h

jeudi ]  
vendredi ] de 14 h à 19 h

-----

## HAINAUT

### INFO-SOURDS

c/o Institut Provincial d'Enseignement

rue du Temple 2

7410 GHLIN

Spécial

Tél. 065/31.71.41

Permanence : mardi de 10 à 18 h

ext.238

-----

## LIEGE

### INFO-SOURDS

c/o Foyer des Sourds et Malentendants

de la province de Liège

rue Waleffe 2

4020 LIEGE

Tél. 041/41.39.96

Permanence : mardi de 14 h à 19 h

vendredi de 14 h à 19 h au

Centre POUPLAIN

Rue Charles Morren 5

4000 LIEGE

Tél. 041/52.66.00

-----

## LUXEMBOURG

Courrier à adresser à Monsieur Domingue HALLEZ

rue Laloux 1

5340 MONT GAUTHIER

-----

## NAMUR

Courrier à adresser à Madame Christiane BOVY

Rue Elie Bertrand 23

5740 BOIS DE VILLERS

# abonnements

## MEMBRES DU COMITE DE LA REDACTION

Mr Jacques BRICHET  
Mr Paul CORTVRIEND  
Mr Alfred FIEVET  
Mlle Martine FRAITURE  
Mlle Brigitte FRANCOIS  
Mr Claude STEENWERCKX

Envoyez vos articles destinés au N° 3 (juil.-août-sept. 84)  
de l'Info-Sourds Journal à l'adresse suivante : 32 rue  
Capronnier, 1030 Bruxelles avant le 31 mai 1984.

Nous tenons beaucoup à ce que les textes soient bien  
rédigés.

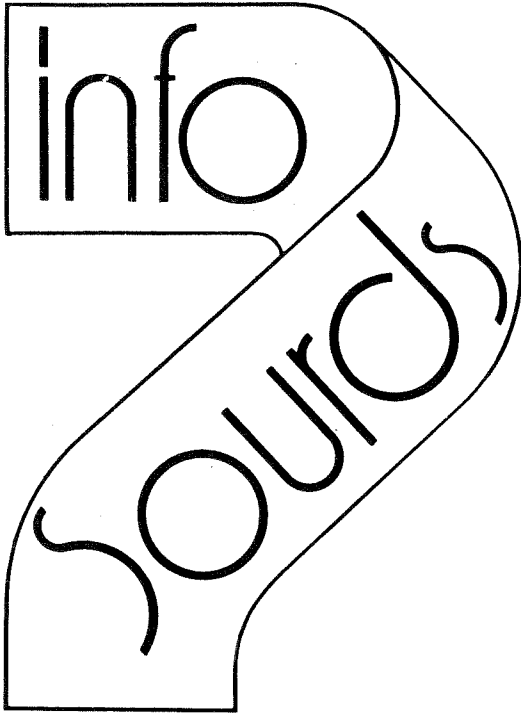
LES ARTICLES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS.

Si ce journal vous intéresse et que vous voudrez contribuer  
à sa réussite, le comité de la rédaction vous remercie de  
l'aide que vous voudrez bien lui apporter en versant :

200 Fr pour l'année 1984

400 Fr et plus, comme membre d'honneur

au Crédit Communal de Belgique N° 068-2030854-89 de  
l'Info-Sourds Journal.

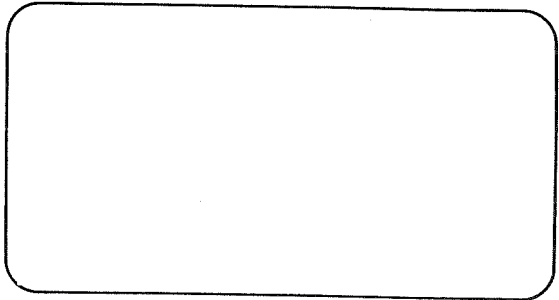






QUID NOVI ?  
NOTRE AMI

# Journal



Editeur responsable: M. FRAITURE  
32, rue Capronnier, 1030 Bruxelles

TRIMESTRIEL - JUIL. / AOÛT / SEPT. 1984 - N° 3